

ANNEXE 1
LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

Cas	Documents à fournir
Volet sécurisation des établissements scolaires	- le descriptif technique du projet (type de matériel utilisé) - l'attestation certifiant que le ou les établissements concernés par la demande disposent d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) actualisé au risque terroriste ; les devis correspondants ou l'étude estimative détaillée des coûts par type de travaux (montant HT) mentionnant le prix individuel de chaque caméra ou travaux demandés ; - la priorisation des dossiers déposés ; - le calendrier prévisionnel des travaux ; - la délibération autorisant la demande de subvention (délibération prise lors de l'élection du maire, ou délibération spécifique en fonction du montant pour lequel le maire a été autorisé à effectuer des demandes de subventions) ; - la fiche de synthèse dûment complétée ; - un RIB avec cachet de la commune un diagnostic de sécurité partagé (pour le volet sécurisation des établissements scolaires)
Volet équipement de la police municipale	Pour les gilets pare-balles : - le devis en cours ou la facture acquittée au titre de l'année 2026 ; - la délibération autorisant la demande de subvention (délibération prise lors de l'élection du maire, ou délibération spécifique en fonction du montant pour lequel le maire a été autorisé à effectuer des demandes de subventions) ; - les statuts en vigueur de la Ville de Paris ; - un relevé d'identité bancaire. Pour les équipements de communication "RRF: - la convention avec l'ACMOSS ; - la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État ; - le devis en cours ou la facture acquittée au titre de l'année 2026 ; - la délibération autorisant la demande de subvention (délibération prise lors de l'élection du maire, ou délibération spécifique en fonction du montant pour lequel le maire a été autorisé à effectuer des demandes de subventions) ; - les statuts en vigueur de la Ville de Paris ; - un relevé d'identité bancaire.
Le porteur est une association	le Cerfa n° 12156*06 de demande de subvention, disponible à l'adresse suivante : https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271, mentionnant notamment le budget de l'action (montant HT). Toute

Cas	Documents à fournir
	demande de co-financement des travaux doit être mentionnée dans le budget prévisionnel du projet ; • il conviendra de bien cocher la case d'acceptation du contrat d'engagement républicain dans le CERFA • fiche de contact des représentants légaux ou impliqués dans l'action (cf. annexe 2) • il conviendra de bien s'assurer de la validité du RIB et du SIRET, ainsi que de la correspondance du nom de l'association renseigné sur le RIB avec celui renseigné dans la fiche INSEE. Tout changement devra être signalé aux services préfectoraux.
Le porteur est une collectivité territoriale	• le Cerfa n° 12156*06 de demande de subvention, disponible à l'adresse suivante : https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271, mentionnant notamment le budget de l'action (montant HT) – les communes déposant un dossier doivent remplir le même formulaire en ne mentionnant que les éléments permettant leur identification et ceux relatifs à l'action déposée, à savoir les pages 2, 5, 6, 7 et 8 du formulaire Cerfa. Toute demande de co-financement des travaux doit être mentionnée dans le budget prévisionnel du projet • il conviendra de bien s'assurer de la validité du RIB et du SIRET, ainsi que de la correspondance du nom de l'association renseigné sur le RIB avec celui renseigné dans la fiche INSEE. Tout changement devra être signalé aux services préfectoraux.

